VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Ne Hussey—No 90 970—Cour Civile de District, Division B.

Résidences Simples et Doubles à deux étages. Désirables dans le Premier District.

529 rue S. Claiborne entre Gravier et avenue Tulane. Résidence Double à Deux Etages.

331 333 S. Claiborne entre Gravier et avenue Tulane. Résidence Double à Deux Etages.

385 S. Claiborne entre Gravier et avenue Tulane.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—MARDI — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre en date du 18 août 1910, par l'Hon. W. E. Somervillage de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Gravier, Saint Denis et avenue Tulane, actuellement Dumaine, et la rue Claiborne, ledit lot désigné comme lot A, et C sur un plan de H. C. Brown, voyer daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910 d'après lequel il mesure 50 pieds de front sur la rue Claiborne, 25 pieds 8 pouces de façade à la rue sud Claiborne, 77 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 77 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages No 527 S. Claiborne, et comprenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en sapin et six chambres, et 6 chambres, louée $45 par mois.

Le lot B mesurant 34 pieds 10 pouces de façade à la rue Sud Claiborne 33 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 63 pieds 5 pouces en une ligne du lot C.

Les améliorations comprennent la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en sapin et six chambres, et 6 chambres louée $20 par mois.

Le lot mesurant 21 pieds 10 pouces de façade à la rue sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté du lot C, 55 pieds 7 pouces en une ligne du lot D, 55 pieds 7 pouces en une ligne de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, ladite propriété est en outre le lot désigné comme lot A et portant le numéro 529 rue Claiborne, mesurant 50 pieds 3 pouces à la rue Claiborne, 50 pieds 3 pouces en arrière, 77 pieds 7 pouces et 2 lignes en une ligne du côté de la rue Gravier, 77 pieds 6 pouces et 4 lignes en une ligne du côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, 529 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, galerie sur le devant et sur le côté et au premier étage, louée $20 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, balance à 1 an et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date, au gré de l'acquéreur, payable à son bureau, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant George W. Eyer, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

21 août—21 28—sept 4 11 18 22

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

TERRAIN POUR BATIR DANS LE SIXIEME DISTRICT, AVENUE LOUISIANA,

Entre Remparts et Saratoga Ilet Toledano.

JEUDI, le 29 Sept., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres. 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme CATHERINE SCHAUB.

No 93 759 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre en date et signé du 26 août 1910, par l'Hon. W. E. Hemmerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No 719 borné par les rues Jéna, Roman, Prytania et avenue Napoléon, désigné par le numéro vingt sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le mai 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. J. Barnett, notaire, le 10 janvier 1896, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds six pouces et cinq lignes de façade sur la rue Jéna par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues Jéna et Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carro, Henderson & Carro, avocats pour la demanderesse.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle-Orléans, La.

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983

5121 521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.

Rue Adams. Téléphone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAN.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER.

Téléphone Alger 28.

Bon Agent pour le véritable Charbon Masteryale.

v—10m—more vou d.m

COPYRIGHT

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

" PENDULE EMPIRE "

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 16s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoie catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

LE LAIT

LAROLA

DE BEETHAM

Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la preserve des gerçures et des irritations.

Excellent pour le teint.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District,

Portant les Nos municipaux 338 et 340 rue Bermuda, coin de l'avenue Pelican.

Peoples Homestead Association vs Mlle Ida L. Gurney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 94 466—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No 631, borné par les rues Pelican et Bermuda, désigné comme lot No dix-neuf sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer, daté du 17 mai 1870, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, daté du 19 mai 1870, et mesurant d'après ledit plan vingt-neuf pieds six pouces et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Pelican sur cent trois pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No quatre et cent trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne du lot No six.

Les améliorations consistent en un cottage simple, connu comme 1716 rue Pelican, contenant 6 chambres, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être de montre par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation et les clauses usuelles de sécurité, et pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère tout à la taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910, et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les loyers et revenus de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur de la propriété qu'à partir de la date de l'acte de vente, devant être passé pardevant H. L. Loomis Jr., notaire aux frais de l'acquéreur.

10 sept—10 11 15 23—oct 2 9 11

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56.982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUEE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon. E. R. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Antonine, Prytania, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de front, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugements de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877, le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 133, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104, folio 397.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion de crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Aliénando* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire aux frais de l'acquéreur, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., 322 rue Baronne.

Tichenor et Rogers, H. W. Cooper, avocats pour le demandeur.

24 août—25 26—sept 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de terre de valeur du Sixième District,

Formant l'enseignée des rues Jéna et Roman, étant le lot borné par la rue Prytania et avenue Napoléon.

Jamie T. Montgomery vs Salvatore D'Angelo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94 260—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No 719 borné par les rues Jéna, Roman, Prytania et avenue Napoléon, désigné par le numéro vingt sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le mai 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. J. Barnett, notaire, le 10 janvier 1896, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Jéna par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues Jéna et Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94 183 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'Ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Canal, Dauphine et Iberville, mesurant d'après un devis arrêté à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette paroisse de la date du 26 avril 1867, quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue Iberville desquelles il forme le coin de cinquante-quatre pieds trois pouces, cent trente-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur le côté vers la rue du Canal, de là s'étendant au nord quatre pouces sur une ligne vers la dernière rue et parallèle à la rue Bourbon, de là dix-huit pieds onze pouces quatre lignes à la ligne du fond presque parallèle à la rue du Canal et quarante-trois pieds huit pouces plus ou moins en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

1° L'acquéreur doit payer comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, étant le montant du principal et intérêts dus et devenus sur quatre billets dus depuis longtemps de $4,277.50 chacun ou $17 110 en tout avec 5 0/0 d'intérêt par an ou 4,277.50 de coin du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement et un intérêt semblable sur $12,832.50 de coin du 5 juillet 1910 jusqu'à paiement, ensemble avec tous les frais et charges du procès et vente, quatre pistres, des frais de l'acte de vente, les taxes sur ladite propriété (s'il y en a dû) et 5 0/0 d'intérêt par an de l'avoir sur tout le montant du principal et intérêts sur les billets longtemps dû, ainsi que sur les billets non encore arrivés à maturité de $4,277.50, décrits ci-après.

2° L'acquéreur devant assumer (du montant de son enchère) le paiement du billet non encore arrivé à maturité de $4,277.50, daté du 5 juillet 1906, payable 6 ans après date avec intérêt au taux de 5 0/0 par an du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement. (L'intérêt là dessus après la vente étant assumé par l'acquéreur.) Ledit billet étant garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire, le 6 juillet 1906. (Livre d'hypothèques 815, folio 236)

L'acquéreur devant assumer toutes les obligations et stipulations comme il est démontré dans l'acte de vente original et hypothécaire.

3° L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) au comptant.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict et Frank W. Hart, avocats pour le demandeur.

2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District,

Teutonia Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vic. Leclerc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94 309 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Sud Galvez et Sud Miro, désignés par les lettres C et P sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 30 janvier 1906, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 30 octobre 1906, de la Quakers' Realty Company, Limited, à Jules Le Blanc Jr, et d'après ledit devis le lot P mesure trente pieds de face à la rue Sud Miro sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Sud Galvez sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.

26 août—26—sept 2 9 16 23 28 29

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

B.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans. La

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,

Portant le No Municipal 204 rue Sud Claiborne, entre les rues Commune et Gasquet.

Suburban Building and Loan Association vs Veuve Leo J. Perez et a.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 94 466 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 719 borné par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les droits, voies, servitudes, privilèges et appartenances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No 719 borné par les rues Jéna, Roman, Prytania et avenue Napoléon, désigné par le numéro vingt sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le mai 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. J. Barnett, notaire, le 10 janvier 1896, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Jéna par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues Jéna et Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Baltor & Loomis, avocats pour la demanderesse.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 926 rue Thayer.

Clara Beauchamp épouse et a vs Felicianne Levy et a.

DIX-HUITIEME COUR JUDICIAIRE de District pour la paroisse de Lafayette—No 6.968—En vertu d'un writ de fer. fa. cias contre Feliciane Levy à moi adressé par l'Honorable Dix-huitième Cour Judiciaire de District, Paroisse Lafayette, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à rendre à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et situé dans le Premier District de cette ville, et borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No Deux, mesurant vingt pieds trois pouces et quatre lignes de façade à la rue Claiborne, cinquante-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No Trois, trente six pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No Un, de la rue Gasquet de la à angle droit vingt pieds six pouces et quatre lignes à la ligne du fond sur laquelle il y a une arrière cour, quatre pieds trois pouces et quatre lignes, le tout d'après un plan fait par J. A. D. Hombcourt, le 29 mars 1867 et formant partie de lots originaux Nos trois et Quatre de l'Ilet No 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié le mai 1840.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Baltor & Loomis, avocats pour la demanderesse.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 926 rue Thayer.

Clara Beauchamp épouse et a vs Feliciane Levy et a.

DIX-HUITIEME COUR JUDICIAIRE de District pour la paroisse de Lafayette—No 6.968—En vertu d'un writ de fer. fa. cias contre Feliciane Levy à moi adressé par l'Honorable Dix-huitième Cour Judiciaire de District, Paroisse Lafayette, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à rendre à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et situé dans le Premier District de cette ville, et borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No Deux, mesurant vingt pieds trois pouces et quatre lignes de façade à la rue Claiborne, cinquante-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No Trois, trente six pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No Un, de la rue Gasquet de la à angle droit vingt pieds six pouces et quatre lignes à la ligne du fond sur laquelle il y a une arrière cour, quatre pieds trois pouces et quatre lignes, le tout d'après un plan fait par J. A. D. Hombcourt, le 29 mars 1867 et formant partie de lots originaux Nos trois et Quatre de l'Ilet No 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié le mai 1840.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jérôme Menton, avocat pour les demandeurs.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIF CIVIL

—D'UNE—

Magnifique Propriété de Valeur Pour Résidence

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

Formant le coin des rues Race et Colisée,

Portant le No Municipal 122 de la rue Race,

—ET D'UN—

Vaste Morceau de Terre de Valeur à l'arrière et faisant face à la rue Colisée.

E. V. Weems vs Dr L. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94 113 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec toutes les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie situé et étant dans le Premier District Numérotage de la ville de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane, dans le carré No — borné par les rues Race, Delisseum, Félicité, Orange et Camp, laquelle portion ou morceau de terre forme le coin des rues Race et Colisée, et mesure soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Race, deux cent quatorze pieds quatre pouces et dix lignes de profondeur et de façade rue Delisseum à un point soixante-douze pieds six pouces et deux lignes du coin des rue Colisée et Félicité) cinquante-six pieds deux pouces et neuf lignes de largeur à l'arrière sur une première ligne parallèle à la rue Race, de là s'étendant plus profondément et mesurant dit côté de la rue Orange quatre pieds cinq pouces et une ligne sur une ligne parallèle à la rue du Camp, delà ayant une autre largeur de cent douze pieds onze pouces six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue du Camp et parallèle à la rue Race, delà mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue Race et une parallèle à la rue du Camp, delà retrécissant de trente pieds sur une ligne s'étendant du côté de la rue Colisée et parallèle à la rue Race; et delà mesurant cent quarante-cinq pieds trois pouces trois lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue du Camp et s'étendant jusqu'à la rue Race à un point soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes du coin des rues Race et Colisée lequelle propriété comprend l'arrière partie du terrain No cinq, le tout des terrains six, sept, huit, neuf et dix, excepté une partie dudit terrain No dix adjacent au terrain No onze, mesurant quatre pieds six pouces et sept lignes de façade rue Colisée sur cinquante-six pieds deux pouces et sept lignes de profondeur et laquelle propriété ainsi comprend une partie du terrain adjacent aux terrains six, sept et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation du demandeur soit trois mil cinq cents dollars ($3 500) avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 25 mai 1909 jusqu'à paiement, ensemble avec 5 pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraires d'avocat et frais du procès, et la vente et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur retiendra en sa possession et assumera (jusqu'à concurrence du montant de sa soumission) le paiement des deux billets suivants

1 billet de $3 500 daté du 25 mai 1909 payable 2 ans après date et 1 billet de $4.000 daté du 25 mai 1909 payable 3 ans après date, les deux billets portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement; le paiement de l'intérêt sur ledits billets après la vente étant assumé par l'acquéreur, le paiement des deux dits billets étant garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, conformément à l'acte passé pardevant Rella E. Tichenor, notaire le 25 mai 1909 inscrit au Bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le livre 947 folio 447; l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations etc., avec quelques unes contenues dans ledit acte hypothécaire.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Bourdeux, Dufour & Dufour et J. D. Dresser, avocats du demandeur.

29 aout—30 31 26—sept 2 9 16 22

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

L'étage à 5 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1910.

STATIONS.	Pleine hauteur du lit du fleuve, pieds.	Etage de danger, pieds.	Hauteur, pieds.	Changements dans les 24 heures.
Fleuve Mississipi.				
Saint Paul	....	14	0.9	—0.1
Davenport	....	17	....	....
Saint Louis	32	[illegible]	7.3	—0.7
Memphis	32	34	14.7	[illegible]
Helena	44	48	17.4	[illegible]
Vicksburg	44	45	11.0	[illegible]
Natchez	....	40	10.3	[illegible]
Red River Landing	....			
Baton Rouge	....	35	4.2	—0.2
Donaldsonville	23	29	3.9	—0.1
Nouvelle-Orléans	9	18	4.9	—0.4
Rivière Atchafalaya.				
Simmesport	....	41	....	....
Melville	....	37	8.2	[illegible]
Morgan City	....	8	4.5	—0.1
Rivière Missouri.				
Omaha	....	15	....	....
Kansas City	....	21	6.0	—0.5
Rivière Ohio.				
Pittsburg	30	22	4.3	[illegible]
Cincinnati	45	50	9.0	[illegible]
Louisville	....	25	9.7	0.0
Evansville	....	35	....	....
Cairo	44	45	18.0	—1.3
Rivière Cumberland.				
Nashville	....	40	10.2	—0.3
Rivière Tennessee.				
Chattanooga	33	37	4.2	—0.5
Rivière Arkansas				
Fort Smith	....	22	4.2	—1.0
Little Rock	....	23	5.7	0.0
Rivière Rouge.				
Arthur City	....	27	5.6	—0.1
Fulton	20	28	4.8	—0.1
Shreveport	21	29	—2.8	0.0
Lake End				
Alexandria	32	36	—0.1	0.0
Rivière Ouachita.				
Camden	26	39	5.0	—0.3
Monroe	....	40	3.9	[illegible]

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Celestine Panier Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94 125—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Lewis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Joseph Leitenschlager, avocat.

14 sept—14 16 23

Succession de Joseph Simonsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94.099—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Muth et Adam F. Kaufmann, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.

14 sept—14 16 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Henry L. Heyman vs Chas Bianchi et als

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 28.847. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, devant mon entrepôt Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 21 septembre 1910, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titres et intérêts de Charles Bianchi vs Henry L. Heyman, du cessier de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division C. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Con